

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 25.03.99.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 29.09.00 Bulletin 00/39.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : COM & TELECOM Société anonyme
— FR.

⑦② Inventeur(s) : LACCOURRYE JEAN LIONEL.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : REGIMBEAU.

⑤④ PROCÉDE DE PUBLIPOSTAGE ET SYSTEME POUR SA MISE EN OEUVRE.

⑤⑦ Procédé de publipostage selon lequel on génère
autant de codes d'accès à un service de télécommunica-
tions prépayé qu'il y a de destinataires pour le publipostage,
caractérisé en ce qu'on associe un destinataire à cha-
cun de ces codes d'accès,
en ce qu'on mémorise dans un fichier la liste des desti-
nataires et des codes d'accès qui leur sont associés,
en ce qu'on imd'accès les codes d'accès sur des sup-
ports et on transmet à chaque destinataire, par le publipos-
tage, le support qui porte le code d'accès qui lui est associé,
en ce qu'on détermine, en fonction des codes d'accès
qui sont utilisés et du fichier dans lequel la liste des destina-
taires et des codes d'accès qui leur sont associés est mé-
morisée, une liste des personnes ayant utilisé les codes
d'accès.

Système pour la mise en oeuvre du procédé.

FR 2 791 447 - A1



La présente invention est relative au publipostage.

Le publipostage – ou "mailing" selon la terminologie anglosaxonne – consiste à envoyer un document publicitaire à un grand nombre de personnes à la fois.

5 Il arrive souvent que ce type de document ne soit pas lu par les destinataires.

L'invention propose quant à elle un procédé et un système qui permettent à celui qui a envoyé le publipostage d'avoir en retour une information sur les personnes qui, parmi les différents destinataires, sont
10 plus susceptibles que les autres d'avoir pu prendre connaissance du document publicitaire.

Certains opérateurs de télécommunications proposent aujourd'hui des services pré-payés. Les utilisateurs achètent alors à l'avance un certain nombre d'unités de communications qu'il leur est possible d'utiliser au
15 moyen d'un préfixe correspondant à un opérateur de télécommunications et d'un code d'accès confidentiel qui permet d'identifier leur compte pré-payé auprès de l'opérateur.

Il a déjà été proposé de fournir dans un publipostage des numéros de codes d'accès permettant aux destinataires de disposer d'un certain
20 nombre d'unités de communications gratuites.

L'opérateur de communications génère alors autant de numéros de codes d'accès qu'il y a de destinataires.

Des cartes portant ces numéros de codes d'accès sont mises sous enveloppe en même temps que les documents publicitaires.

25 L'invention propose quant à elle procédé de publipostage selon lequel on génère autant de codes d'accès à un service de télécommunications prépayé qu'il y a de destinataires pour le publipostage, caractérisé en ce qu'on associe un destinataire à chacun de ces codes d'accès,

30 en ce qu'on mémorise dans un fichier la liste des destinataires et des codes d'accès qui leur sont associés,

en ce qu'on imprime les codes d'accès sur des supports et on transmet à chaque destinataire, par le publipostage, le support qui porte le code d'accès qui lui est associé,

5 en ce qu'on détermine, en fonction des codes d'accès qui sont utilisés et du fichier dans lequel la liste des destinataires et des codes d'accès qui leur sont associés est mémorisée, une liste des personnes ayant utilisé leur code d'accès.

Ainsi, l'annonceur à l'origine du publipostage dispose en retour d'une liste des personnes susceptibles d'avoir pris connaissances de son
10 message publicitaire.

Avantageusement, les supports sur lesquels sont imprimés les codes d'accès sont des documents publicitaires sur lesquels sont également imprimées les coordonnées des destinataires.

De façon avantageuse également, on traite la liste des personnes
15 ayant utilisé les codes d'accès pour mettre en évidence des fraudes éventuelles.

L'invention a également pour objet un système pour la mise en œuvre du procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce en ce qu'il comporte un serveur de télécommunications, des moyens
20 pour générer dans ce serveur de communications autant de codes d'accès à un service prépayé qu'il y a de destinataires dans un fichier donné, des moyens pour associer un destinataire à chacun de ces codes d'accès et pour mémoriser dans un fichier la liste des destinataires et des codes d'accès qui leur sont associés, des moyens pour imprimer les codes
25 d'accès sur des supports, ces supports étant destinés à être transmis à chaque destinataire, par le publipostage, de façon que chaque destinataire reçoive le support qui porte le code d'accès qui lui est associé, des moyens de traitement pour déterminer en fonction des codes d'accès qui sont utilisés et du fichier dans lequel la liste des destinataires et des codes
30 d'accès qui leur sont associés est mémorisée, une liste des personnes ayant utilisé leur code d'accès.

Un mode de mise en œuvre et de réalisation de l'invention va maintenant être décrit.

Lorsqu'un annonceur souhaite envoyer un publipostage, il établit préalablement une liste des différents destinataires auxquels son document publicitaire est destiné à être envoyé.

5 Puis il fournit cette liste, par exemple sous la forme d'un fichier informatique, à un opérateur de télécommunications proposant des services pré-payés du type de ceux évoqués ci-dessus.

Cet opérateur va alors générer dans son serveur de télécommunications autant de codes d'accès qu'il y a de destinataires pour le publipostage.

10 Il associe ensuite un destinataire à chacun de ces "codes d'accès".

Un fichier dans lequel sont mémorisés les destinataires et les codes d'accès qui leur sont associés est alors transmis à l'éditeur du publipostage.

Celui-ci va alors imprimer les documents destinés à faire l'objet de l'envoi publicitaire.

15 Chaque document est individualisé.

Il porte les coordonnées du destinataire (nom et adresse).

Il porte également une mention indiquant au destinataire qu'il bénéficie d'un certain nombre d'unités de communications gratuites et mettant en évidence le code d'accès qu'il peut utiliser à cet effet.

20 Cette mention apparaît par exemple en bas à gauche, en dessous des mentions publicitaires.

En variante, le code d'accès pourrait être imprimé sur un support, tel qu'une carte, matériellement indépendant des autres documents publicitaires.

25 L'opérateur de communications dresse une liste des codes d'accès utilisés qu'il met à jour au fur et à mesure de l'utilisation desdits codes d'accès.

30 Des moyens de traitement sont prévus pour déterminer, à partir de cette liste de codes d'accès utilisés et du fichier associant les codes d'accès et les destinataires, la liste des personnes qui ont utilisé leur code d'accès.

Cette liste est fournie à l'annonceur qui a commandé le publipostage, par exemple une semaine ou quinze jours après l'envoi initial.

Des mises à jour de cette liste peuvent également être transmises à intervalles réguliers.

Ainsi, l'annonceur à l'origine du publipostage dispose en retour d'une liste de personnes susceptibles d'avoir pris connaissance du message publicitaire.

Il peut utiliser cette liste afin de poursuivre son démarchage.

On notera que les communications offertes à titre publicitaire dans le cadre de tels publipostages sont avantageusement des communications entrecoupées de messages publicitaires.

Les messages publicitaires diffusés sont par exemple ceux de l'annonceur à l'origine du publipostage.

Par ailleurs, des moyens peuvent également être prévus pour, de façon avantageuse, mettre en œuvre sur les fichiers correspondant aux listes des personnes ayant utilisé leurs codes d'accès, des traitements permettant de mettre en évidence d'éventuelles fraudes, en détectant par exemple des noms de personnes ou des numéros appelés ou appelants apparaissant de nombreuses fois dans les listes.

Avantageusement, les messages publicitaires sont fonction des codes d'accès.

REVENDEICATIONS

1. Procédé de publipostage selon lequel on génère autant de codes d'accès à un service de télécommunications prépayé qu'il y a de destinataires pour le publipostage,

5 caractérisé en ce qu'on associe un destinataire à chacun de ces codes d'accès,

en ce qu'on mémorise dans un fichier la liste des destinataires et des codes d'accès qui leur sont associés,

10 en ce qu'on imprime les codes d'accès sur des supports et on transmet à chaque destinataire, par le publipostage, le support qui porte le code d'accès qui lui est associé,

en ce qu'on détermine, en fonction des codes d'accès qui sont utilisés et du fichier dans lequel la liste des destinataires et des codes d'accès qui leur sont associés est mémorisée, une liste des personnes ayant utilisé leur code d'accès.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que la liste des personnes ayant utilisé leur code d'accès est mise à jour régulièrement.

3. Procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les supports sur lesquels sont imprimés les codes d'accès sont des documents publicitaires sur lesquels sont également imprimées les coordonnées des destinataires.

4. Procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les communications pré-payées sont entrecoupées de messages publicitaires.

5. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que les messages publicitaires sont fonction des codes d'accès.

6. Procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'on traite la listes des personnes ayant utilisé les codes d'accès pour mettre en évidence des fraudes éventuelles.

7. Système pour la mise en œuvre du procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte un serveur de télécommunications, des moyens pour générer dans ce serveur de

communications autant de codes d'accès à un service prépayé qu'il y a de destinataires dans un fichier donné, des moyens pour associer un destinataire à chacun de ces codes d'accès et pour mémoriser dans un fichier la liste des destinataires et des codes d'accès qui leur sont associés, 5 des moyens pour imprimer les codes d'accès sur des supports, ces supports étant destinés à être transmis à chaque destinataire, par le publipostage, de façon que chaque destinataire reçoive le support qui porte le code d'accès qui lui est associé, des moyens de traitement pour déterminer en fonction des codes d'accès qui sont utilisés et du fichier dans 10 lequel la liste des destinataires et des codes d'accès qui leur sont associés est mémorisée, une liste des personnes ayant utilisé leur code d'accès.

8. Système selon la revendication 7, caractérisé en ce que les supports sur lesquels sont imprimés les codes d'accès sont des documents publicitaires sur lesquels sont également imprimées les coordonnées des 15 destinataires.

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 575547
FR 9903851

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 5 749 075 A (TOADER ADRIAN ET AL) 5 mai 1998 (1998-05-05) * abrégé *	1,2,4,7
Y	* colonne 2, ligne 53 - colonne 3, ligne 58 *	3,5,6,8
Y	WO 97 30409 A (CATALINA MARKETING INT) 21 août 1997 (1997-08-21) * abrégé * * page 20, ligne 24 - page 21, ligne 2 *	6
Y	EP 0 354 260 A (C P C INVESTMENT TRUST) 14 février 1990 (1990-02-14) * abrégé * * colonne 2, ligne 24 - colonne 3, ligne 16 *	3,8
Y	WO 97 20279 A (INTER ACT SYSTEMS INC) 5 juin 1997 (1997-06-05) * abrégé * * page 7, ligne 10 - ligne 12 * * page 8, ligne 13 - ligne 26 *	5
A	EP 0 425 347 A (AUDEBERT DELAHAYE VENTURE SOC) 2 mai 1991 (1991-05-02) * colonne 1, ligne 1 - ligne 48 *	1-8
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		G06F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
29 novembre 1999		Pedersen, N
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)